



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

3 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante (...) un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La CCSPL de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE s'est réunie le 5 juin 2024 à l'Hôtel de Ville pour y examiner les dossiers suivants :

1/ Rapport annuel 2023 des délégataires de services publics suivants :

- Centre Nautique de SOEIX – Association Foyer Rural de SOEIX
- Fourrière municipale – SERVITRANS/SADT

2/ Rapport annuel 2023 de services assurés en régie :

- Régie de l'eau potable
- Régie de l'assainissement

Il est précisé que :

- Tous les rapports remis par les délégués et les services concernés ont été adressés aux membres de la Commission,
- Les représentant.e.s des délégués, et responsables des services assurés en régie, ont été invité.e.s à présenter eux.elles.-mêmes leur rapport annuel aux membres de la commission, et se sont ainsi tenu.e.s à leur disposition pour répondre à leurs questions sur la gestion et l'organisation du service,
- Les membres élu.e.s et représentant.e.s des associations ont été invité.e.s à faire part de leurs remarques et observations sur chaque dossier examiné.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'activités 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) annexé au présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L1413-1,

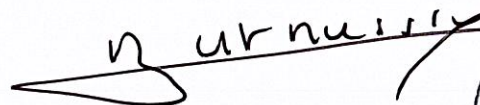
Vu le rapport d'activités de la CCSPL annexé à la présente délibération,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY



AFFICHÉ LE 17/07/2024

